Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602533-20251209-CM20251209_02-DE

2025-09-12/ 02

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Nathalie JOUAN, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Emmanuel ÉTRILLARD, Magali GODEC, Isabelle COUE, Michel TREMOUREUX, Christian SEVESTRE, Catherine RACOUET, Marie-Christine HAVARD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Cédric ALEXANDRE, Léa CHAUVET,

Absents non excusés :

Emmanuel ÉTRILLARD est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 0
Votants : 11

Séance du 09 décembre 2025

Date de convocation :
04.12.2025

Délibération n° 2025-09-12/ 02

OBJET :

Subvention pour un voyage scolaire dans le secteur de Plouha pour les élèves de l'école Sainte Thérèse

Le Conseil Municipal décide de donner suite à une demande de subvention présentée par l'OGEC - RPI école Tréal / Sainte Thérèse St Nicolas du Tertre pour un voyage scolaire dans le secteur de Plouha au centre Plouharmor d'une durée de 5 jours du 08 au 12 juin 2026, auquel participeront 18 élèves (à ce jour) de l'école scolarisés du CE2 au CM2, dont 13 élèves de Tréal, 4 de Saint-Nicolas du Tertre et 1 hors commune.

Le coût de cette sortie s'élève à 391.45 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder une subvention de 10 % du coût de revient par enfant, montant arrondi à 40,00 € par élève de Tréal, soit un montant global estimé de 520,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREAL

Muriel HERVÉ